

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français

SIEGE : 15 avenue Emile zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 27 septembre 2019

ADOPTION DE LA
CONVENTION DE
PARTENARIAT
AVEC LE CONSEIL
DEPARTEMENTAL
DE L'AIN DANS LE
CADRE DU
PROGRAMME
PACT'AIR

N° CS2019-32

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 43
Nombre de délégués
Présents : 24
Pouvoirs : 1

L'an deux mil dix-neuf le vingt-sept septembre à douze heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps à la Communauté de communes du Genevois sous la présidence de Monsieur Jean DENAIS, Président,

Convocation du : 20 septembre 2019

Secrétaire de séance : Jean-Luc SOULAT

Membres présents :

• Délégués titulaires :

M. Antoine BLOUIN – M. Michel BOUCHER – M. Gabriel DOUBLET – M. Denis MAIRE – M. Jean-Luc SOULAT – M. Hubert BERTRAND – M. Patrice DUNAND – M. Vincent SCATTOLIN – M. Dominique BONAZZI - M. Jean DENAIS – M. Pierre FILLON – M. Jean-Yves MORACCHINI – M. Jean NEURY – M. Christian PERRIOT – M. Claude BARBIER – M. Pierre-Jean CRASTES – M. Marc MENEGHETTI – M. Gilbert ALLARD – M. Marin GAILLARD – M. Jean François CICLET – M. Louis FAVRE

• Délégués suppléants :

M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Bernard BOCCARD – M. Denis LINGLIN, suppléant de Mme Muriel BENIER – Mme Isabelle PASSUELO, suppléante de M. Christophe BOUVIER

• Délégués représentés :

Mme Judith HEBERT, donne pouvoir à M. Patrice DUNAND

• Délégués excusés :

M. Bernard BOCCARD – M. Yves CHEMINAL - Mme Muriel BENIER – M. Christophe BOUVIER – Mme Aurélie CHARILLON - Mme Judith HEBERT – M. Daniel RAPHOZ – M. Joseph DEAGE – M. Claude MANILLIER

M . Sébastien MAURE – M
M. Régis PETIT

ADOPTION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AIN DANS LE CADRE DU PROGRAMME PACT'AIR

Les partenaires français (Département de l'Ain, Département de la Haute-Savoie, Région Auvergne-Rhône-Alpes, Pôle métropolitain du Genevois français) et suisses (Canton de Genève, Ville de Genève, Canton de Vaud, Région de Nyon) du Grand Genève sont engagés dans une démarche commune à travers :

- la signature de la Charte d'engagement du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois le 5 décembre 2007 ;
- la signature de la Charte du Projet d'agglomération 2012 (2ème génération) le 28 juin 2012 ;
- l'adoption le 24 novembre 2016 par l'Assemblée du Groupement local de coopération transfrontalière (GLCT) Grand Genève du Projet de territoire Grand Genève (PTGG) 2016-2030 et du Projet d'agglomération de 3ème génération (PA3)

Le 15 novembre 2018, l'Assemblée du Groupement Local de Coopération Transfrontalière (GLCT) Grand Genève a décidé d'engager les démarches visant à se porter candidat à l'appel à projet de la Confédération pour un Projet d'agglomération de quatrième génération (PA4). Elle a également validé le principe d'une révision du Projet de territoire Grand Genève (PTGG) 2016-2030.

Les statuts du Pôle métropolitain lui donnent compétence pour représenter ses membres en matière de coopération transfrontalière dans le cadre du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois (PAFVG) et l'élaboration des cadres de coopération avec le Canton de Genève, la Région de Nyon, la République française et l'ensemble des collectivités françaises.

Partenariat :

Un partenariat Pôle métropolitain du Genevois français / Département de l'Ain existe depuis 2012 par la mise à disposition d'un agent du Conseil départemental de l'Ain sur les thématiques Environnement / Air / Energie du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois. Ce partenariat s'est inscrit dans le cadre des missions du Pôle métropolitain en tant que chef de file du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois pour les partenaires français, et des collectivités partenaires, dont le Département de l'Ain. La convention de partenariat a été renouvelée en juin 2015.

Les modalités de poursuite du partenariat Pôle métropolitain du Genevois français / Département de l'Ain s'inscrivent plus particulièrement dans la dynamique de la convention interpartenariale pour la réalisation du projet « Programme d'Actions Transfrontalier pour la qualité de l'Air du Grand Genève – PACT'Air » (projet qui s'inscrit dans le cadre de la programmation FEDER - INTERREG V France-Suisse 2014-2020) conclue le 22 février 2016. A la demande des chefs de file français et suisse, le projet PACT'Air fait l'objet d'une prolongation de 6 mois, ce qui porte au 31 décembre 2019 son échéance. Une réflexion est largement engagée pour une poursuite de la démarche sur la qualité de l'air à l'échelle du Grand Genève. Le projet envisagé porterait sur l'étude des impacts sur la qualité de l'air de l'aéroport international de Genève, infrastructure riveraine du département de l'Ain.

Un agent départemental est affecté à l'équipe française du Grand Genève au sein du Pôle métropolitain du Genevois français à hauteur de 50 % de son temps de travail et participera, sous le pilotage du Chef de projet français du Grand Genève, à la mise en œuvre des actions environnementales du Projet de territoire.

Les missions de cet agent portent sur les thématiques de qualité de l'air, climat et énergie, qui constituent un axe fort du programme d'actions transfrontalier et métropolitain. A ce titre, il contribuera à l'animation et au pilotage du Projet Interreg V "PACT'Air" (action E6 du Programme d'actions du Projet de Territoire Grand Genève – PA3). Il prendra également une part active à la réflexion, au montage et à l'animation d'une nouvelle action en lien avec la qualité de l'air sur le Grand Genève sur la période 2020 - 2022. Il sera chargé de veiller au bon déroulement des activités de ces projets.

La résidence administrative de l'agent est fixée au siège du Département de l'Ain. La situation administrative de l'agent affecté à l'équipe du Pôle métropolitain du Genevois français / Grand Genève reste gérée par le Département de l'Ain. L'agent demeure statutairement employé par le Département de l'Ain dans les conditions de statut et d'emploi qui sont les siens. Il effectue son

service, pour le compte du Pôle métropolitain du Genevois français, selon les quotités et les modalités prévues par la présente convention.

A travers la poursuite de la mise à disposition d'un agent, et afin de renforcer les synergies sur la mise en œuvre du Grand Genève, le Pôle métropolitain et le Département de l'Ain s'engagent à rechercher l'élaboration de positions communes sur des dossiers du Grand Genève et du Genevois français et à assurer des échanges préparatoires aux instances techniques et politiques du Grand Genève, du Pôle métropolitain et du Conseil départemental.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les modalités de partenariat entre le Pôle métropolitain du Genevois français et le Département de l'Ain ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention, annexée à la présente délibération et fixant les modalités de coopération technique entre le Pôle métropolitain du Genevois français et le Département de l'Ain.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 09/10/19

Publié ou notifié le 09/10/19

Le Président,
Jean DENAIS



Envoyé en préfecture le 09/10/2019

Reçu en préfecture le 09/10/2019

Affiché le



ID : 074-200075372-20190927-CS2019_32-DE